



14ème législature

Question N° : 54189	De M. François de Mazières (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > Panthéon	Analyse > admissions. coût.
Question publiée au JO le : 22/04/2014 Réponse publiée au JO le : 02/09/2014 page : 7371		

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question d'éventuelles *panthéonisations*. Si la décision de transférer des personnalités marquantes de notre République au Panthéon appartient au seul Président de la République, il n'en demeure pas moins, que le coût financier du transfert est supporté par le ministère de la culture. Aussi, dans un contexte financier extrêmement tendu, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel serait le cadre financier envisagé pour un tel évènement.

Texte de la réponse

Lors de son discours du 21 février dernier au Mont-Valérien, le Président de la République a annoncé sa décision de faire entrer au Panthéon, en 2015, quatre personnalités marquantes de la Résistance : Geneviève Antonioz de Gaulle, Germaine Tillon, Pierre Brossolette et Jean Zay. Le ministère de la culture et de la communication, en tant que chargé des cérémonies nationales, assumera l'organisation de cette entrée au Panthéon, en lien avec la Présidence de la République. Un crédit spécifique sera inscrit à cette fin au PLF 2015, sur l'action 1 du programme 175 « patrimoines », en abondement du budget habituellement alloué sur cette action, hors périmètre monuments historiques, aux cérémonies nationales.